



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 109094

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur le très faible nombre d'enseignants-chercheurs hexagonaux spécialisés dans le domaine des petites et moyennes entreprises. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des dispositions particulières afin de remédier à cet état de fait plus particulièrement préjudiciable au développement des PME existantes.

Texte de la réponse

Conscient du très faible nombre d'enseignants-chercheurs hexagonaux spécialisés dans le domaine des petites et moyennes entreprises (PME), le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales a demandé à l'Institut supérieur des métiers (ISM) de participer au rapprochement du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les petites entreprises, et en particulier les entreprises artisanales. L'objet de cette mission est non seulement d'amener les chercheurs à prendre en compte les questions liées aux petites entreprises, mais également de mieux faire connaître à leurs étudiants les possibilités offertes par ce secteur. Parallèlement, il convenait de rapprocher les petites entreprises des chercheurs en leur montrant l'intérêt d'un partenariat avec l'enseignement supérieur et la recherche française. Ces objectifs croisés ont conduit à créer sur l'ensemble du territoire un réseau associant les enseignants-chercheurs et les chefs d'entreprise. Ce réseau connu sous le nom de « réseau artisanat-université » fonctionne sur la base de clubs régionaux associant les dirigeants d'entreprises et des chercheurs spécialisés dans les très petites entreprises (TPE) de leur région. Fin 2006, ces clubs ont été créés dans quatorze régions, l'objectif étant de couvrir l'ensemble des régions à la fin de l'année 2007. Concrètement, chaque club fournit des études et des outils utilisables par l'ensemble des entreprises. Les résultats de ces travaux sont publiés dans des revues scientifiques et mutualisés par l'ISM. Le réseau « artisanat-chercheurs » se réunit une fois par an environ au niveau national afin de permettre à ses membres d'échanger sur leurs expériences et leurs bonnes pratiques. Lors de sa troisième édition, une séance plénière annuelle sera organisée au Conseil économique et social, afin de dresser un bilan sur l'avancement du dispositif. Le réseau connaît un succès croissant, près d'une centaine de professeurs d'université, maîtres de conférences, doctorants sont impliqués dans cette action innovante. Cette action est complétée par une série de rencontres d'une part entre chercheurs et économistes et d'autre part avec des responsables de PME. Ces séminaires, intitulés « Regards croisés sur l'Entreprise », sont l'occasion pour des chercheurs de dialoguer avec des praticiens de l'entreprise sur des thèmes tels que l'innovation ou l'emploi dans les TPE de services, par exemple. En outre, grâce à son soutien aux pôles d'innovation pour les entreprises artisanales et pour les TPE, le Ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales fournit aux entreprises des appuis sur les innovations et les recherches qui les concernent directement. Au travers de ces structures opérationnelles, la communauté des chercheurs est placée au contact des problématiques des PME et a ainsi l'occasion de participer à leur développement grâce à la mise au point de solutions adaptées, différentes de celles mises en oeuvre dans de plus grandes entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109094

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11524

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2736